

# INTERPELLATION

**Auteur** PDCC, par Christophe Pannatier (suppl.)  
**Objet** Finances de l'Etat  
**Date** 16.12.2014  
**Numéro** 1.0108

---

La première phase de l'examen des tâches et des structures de l'Etat, acceptée en novembre dernier par les citoyens valaisans, est intervenue dans le but de dégager des moyens financiers, ceci au regard du résultat déficitaire du compte 2013 et des perspectives peu favorables concernant l'exercice 2014. Une deuxième phase va être proposée prochainement par le Conseil d'Etat.

Dans un contexte budgétaire difficile, des mesures d'économies sont bienvenues. En 2004, la commission Mesures structurelles, dite aussi «commission Luyet» s'était penchée sur les différents services de l'Etat. Son objectif était d'analyser et de trouver de potentielles économies dans les différents services.

Deux rapports avaient été rendus. Si le premier présentait des sources d'économie pour près de 125 millions, le second préconisait diverses mesures, dont notamment l'analyse permanente des subventions distribuées, demandait de revoir les tâches entre communes et canton afin d'assurer un meilleur financement des tâches en faveur du citoyen (et en revoyant en fin de compte la loi fiscale pour attribuer les revenus aux autorités qui assuraient la plus grande partie du financement: canton OU communes) etc. Si la commission de gestion du Parlement devait en assurer le suivi, il est clair que c'était au Conseil d'Etat de prendre les mesures qui s'imposaient.

## **Conclusion**

- Qu'est-il advenu de ce dossier?
- Quelles mesures ont été appliquées?
- Quelles mesures n'ont pas été appliquées et pourquoi?